



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 28 avril 2026 à 9 h à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, monsieur le conseiller Steve Moran, président et mesdames les conseillères Caroline Murray et Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Adrian Corbo.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, monsieur Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière.

CE-2026-266\*

**NOMINATION DES CADRES - PÉRIODE DU 13 AU 24 AVRIL 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** le chapitre II de la Charte de la Ville de Gatineau a été abrogé par la *Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal* (projet de loi n° 104);

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 70.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), introduit par ce projet de loi, prévoit que la nomination d'un fonctionnaire ou employé visé au deuxième ou troisième alinéa de l'article 71 de cette loi relève désormais exclusivement du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** cet article 70.3 prévoit ainsi que la nomination des employés qui ne sont pas des salariés au sens du Code du travail relève du conseil municipal, ce qui correspond aux employés de catégorie « Cadres » au sein de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Projet de loi n° 22, Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives*, a été déposé à l'Assemblée nationale et propose de modifier l'article 70.3 de la *Loi sur les cités et villes* afin que seule la nomination de certains postes clés de l'administration relève exclusivement du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** d'ici l'adoption de ces modifications législatives, il y a lieu pour la Ville de se conformer à la loi actuellement en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter l'engagement à l'essai et la permanence des trois employés-cadres, tel que présenté dans le tableau ci-joint, couvrant la période du 13 au 24 avril 2026.

Ceux-ci sont assujettis à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

---

**STEVE MORAN**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif